

(1)

— N° 115. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 21 AVRIL 1860.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1860, s'élèvent à fr.	2,616,326 18
Les crédits proposés pour 1861, à	2,602,931 18
Différence en moins fr.	<u>13,395</u> »

Entrons dans quelques explications.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.

ART. 21. — *Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.*

Le Gouvernement trouve qu'une allocation qui figure au Budget depuis huit ans, que la Législature a augmentée de 2,000 francs, dans le courant de 1852, et dont l'utilité n'est d'ailleurs point contestée, doit être rangée au nombre des dépenses normales.

Pour ces motifs, la somme de 14,000 francs est portée dans la colonne des charges ordinaires et permanentes.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

Le Gouvernement a consacré des soins constants à notre organisation consulaire, tant au point de vue des règlements et des instructions que du choix et de la position du personnel.

A ces différents égards, on se réfère, entre autres, au rapport au Roi publié dans le *Moniteur belge* du 24 juillet 1853, et à la note reproduite dans le rapport de la section centrale chargée de l'examen du Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1857.

La Législature a bien voulu rendre justice aux résultats déjà obtenus.

Le Gouvernement néanmoins ne considère pas sa tâche comme entièrement accomplie.

On a reconnu de différents côtés : 1° que nos postes consulaires rétribués ne le sont pas tous de manière à répondre aux exigences de la vie dans les contrées où ils sont établis; 2° qu'il y a lieu, dans l'intérêt du commerce belge, d'augmenter le nombre des consulats rétribués.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Gouvernement, d'accord avec la Législature, a tenu compte de ces vœux dans les Budgets des exercices précédents, selon les besoins constatés et les ressources disponibles.

Le taux normal des traitements attachés à nos consulats généraux est de 18,000 francs, sauf celui du consulat général sur la côte occidentale de l'Amérique du sud, lequel, pour des raisons spéciales, est de 25,000 francs.

Le traitement de plusieurs de nos consulats généraux est encore inférieur à la limite normale.

Celui du consul général à l'île Maurice (la juridiction de cet agent s'étend sur le Cap de Bonne-Espérance, la côte méridionale de l'Afrique, l'Abyssinie, la mer Rouge) est de 15,000 francs.

Celui du consul général dans l'Amérique du Centre (le Mexique est maintenant compris dans son cercle d'action) n'est que de 12,000 francs.

On propose de les porter l'un et l'autre à 18,000 francs.

L'augmentation se justifie autant par la cherté reconnue de la vie matérielle dans les parages dont il s'agit, que par l'aptitude et le dévouement déployés par les deux agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Indépendamment de ces propositions, qui touchent à des améliorations de position, le Gouvernement pense que, dans les circonstances présentes et en vue de celles qui ne peuvent tarder à se produire, il importe essentiellement à la Belgique d'avoir un consulat général rétribué en Chine.

Le traitement du titulaire ne peut être inférieur à celui du consul général au Pérou et au Chili, c'est-à-dire à 25,000 francs.

En résumé, avant de créer des postes nouveaux, le Gouvernement est d'avis qu'il convient de rétribuer ceux qui existent de manière à n'avoir plus à demander de nouveaux crédits pour les soutenir. Il réclame, à cet effet, une somme complémentaire de 9,000 francs.

Un poste nouveau serait établi dans l'extrême Orient, où nous n'avons pas encore d'agent rétribué. La dépense serait de 25,000 francs.

Le crédit actuellement accordé pour le personnel consulaire, y compris les indemnités attribuées à quelques agents astreints à certaines charges exceptionnelles et locales, est de fr. 127,500 »

Augmentations proposées fr. 34,000 »

CRÉDIT TOTAL. fr. 161,500 »

CHAPITRE VIII.

COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.

ART. 29. — *Écoles de navigation. — Personnel.*

Cette allocation est augmentée de 800 francs. L'augmentation est destinée à permettre au Gouvernement de porter les traitements des deux professeurs d'hydrographie près l'école de navigation d'Anvers, l'un de 2,600 à 3,000 francs, l'autre de 1,800 à 2,200 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La mesure projetée se justifie, d'une part, par le zèle et l'aptitude que ces professeurs apportent dans l'exercice de leurs fonctions, et d'autre part, par l'importance que l'école d'Anvers a acquise depuis quelques années et par le surcroît de travail et de soins qui en est la conséquence pour eux. On ajoutera que les traitements dont ces deux professeurs jouissent sont d'ailleurs inférieurs à ceux des professeurs d'hydrographie à l'école d'Ostende.

ART. 32. — *Frais divers et encouragements au commerce.*

Parmi les moyens les plus propres à favoriser l'exportation des produits belges vers les contrées transocéaniques, il en est un à l'égard duquel on est unanimement d'accord : c'est la création dans ces contrées de maisons de commerce belges.

Un fait non moins généralement constaté, c'est la difficulté avec laquelle nos nationaux se décident à s'établir à l'étranger.

Ce qui est de tradition en Angleterre, en Allemagne, en France et ailleurs, au grand avantage du commerce et de l'industrie de ces pays, n'est qu'un fait en quelque sorte exceptionnel en Belgique.

Il est juste de reconnaître, toutefois, que l'esprit d'entreprise n'a pas laissé de prendre quelque développement dans ces derniers temps, au point de vue qui vient d'être signalé.

Il s'agit aujourd'hui de seconder, de hâter, s'il est possible, ce mouvement.

Ce que le Gouvernement fait en faveur des jeunes gens qui donnent des preuves d'une grande aptitude pour la peinture et pour la composition musicale, par exemple, il peut fructueusement le faire aussi en faveur des jeunes gens qui se sont distingués dans leurs études commerciales. Rien ne sera plus utile pour déterminer la création de maisons belges au loin, que de faciliter à un certain nombre d'hommes jeunes, actifs, instruits et entreprenants, les moyens d'aller compléter au delà des mers leur éducation professionnelle.

Ce sera, en même temps, un puissant encouragement pour l'institut supérieur établi à Anvers, sous les auspices du Gouvernement, et qui remplit l'office d'une sorte d'université commerciale.

Le Gouvernement demande dans ce but que l'allocation qui figure au chapitre VIII du projet de Budget, sous le libellé : *Frais divers et encouragements au commerce*, soit augmenté de 25,000 francs. L'article 32 serait ainsi porté à 38,800 francs.

Quant au choix des candidats auxquels des bourses seront accordées, quant aux conditions de l'allocation, à la désignation des contrées où nos jeunes négociants devront résider, etc., ces matières feront l'objet de dispositions réglementaires qui seront arrêtées de concert par les Départements de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, les chambres de commerce entendues.

CHAPITRE IX.

MARINE.

ART. 37. — *Pilotage. — Personnel. — Station d'Anvers.*

L'ancienne organisation du pilotage, litt. *L., M., N.*, admettait pour la station d'Anvers trois catégories de pilotes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La 1^{re} à 960 francs ;

La 2^{me} à 840 —

La 3^{me} à 720 —

En 1849, le Gouvernement, à la demande de la section centrale chargée de l'examen du Budget du Ministère des Affaires Étrangères, a pris l'engagement formel de ne plus nommer des pilotes de 1^{re} et de 2^{me} classé.

Les nominations ne se font aujourd'hui qu'à raison de 600 et de 720 francs, et de cette manière les traitements fixes des pilotes de toutes les stations seront bientôt portés à un taux uniforme. Un pilote de 1^{re} classe à 960 francs est décédé dans le courant de 1859. Il a été remplacé par un pilote de 3^e classe à 600 francs, et la portion de traitement restée disponible (360 francs) a servi à porter le traitement de trois pilotes de 600 à 720 francs.

Le nombre des pilotes qui figure au Budget de 1860, est maintenu pour l'exercice 1861. Il en est de même du chiffre total des traitements.

Stations de Terneuzen et de Flessingue.

Les quatre pilotes qui se trouvaient autrefois à Terneuzen font partie de la station de Flessingue. Ils y figurent sous la dénomination de pilotes de l'intérieur.

ART. 45. — *Police maritime. — Ostende.*

Le traitement des agents de la police maritime à Ostende est inférieur à la limite normale. Pour permettre au Gouvernement de les porter à cette limite, une somme de cinq francs est nécessaire.

MATERIEL DES DIVERS SERVICES.

ART. 48. — *Frais divers.*

SAUVETAGE.

Le crédit extraordinaire de 2,300 francs ouvert au Budget de 1860 pour embarcations neuves destinées aux stations de Knocke et d'Ostende, n'est pas reproduit au projet de Budget de 1861.

Le canot de la station de Blankenberghe devra être remplacé en 1861. La dépense s'élèvera à 1,500 francs.

Pour maintenir le matériel du sauvetage en bon état, il est indispensable que des réparations majeures soient faites au hangar de la station de la Panne. Ces réparations sont évaluées à 900 francs.

PASSAGE D'EAU.

Les 23,100 francs compris dans le Budget de 1860 pour grosses réparations extraordinaires aux bateaux à vapeur *Princesse Charlotte* et *Ville d'Anvers*, ne figurent point au projet de Budget de 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Deux petites embarcations font le service pendant la nuit. L'une de ces embarcations sera remplacée en 1860; l'autre devra l'être en 1861.

Le crédit extraordinaire de 760 francs voté par la Législature pour l'exercice 1860, est maintenu au projet de Budget de 1861, pour le renouvellement de la seconde embarcation.

ART. 50. — *Grosses réparations au bateau à vapeur TOPAZE.*

Une somme de 150,000 francs figure au Budget de 1860, pour grosses réparations aux bateaux à vapeur *Rubis* et *Topaze*.

Le projet de Budget de 1861 comprend 100,000 francs pour grosses réparations au bateau à vapeur *Topaze*.

On se réfère pour cette demande de crédit à la note reproduite dans le rapport de la section centrale qui a été chargée de l'examen du Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1860.

Le tableau ci-dessous résume les modifications que présente le Budget de 1861, comparativement à celui de 1860 :

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
III.	22	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non retribués	54,000 "	"
VIII.	29	Écoles de navigation. — Personnel	800 "	"
"	52	Frais divers et encouragements au commerce	25,000 "	"
IX.	45	Police maritime. — Personnel. — Ostende.	5 "	"
"	48	Matériel des divers services de la marine. — Frais divers	"	25,200 "
"	50	Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Rubis</i> et <i>Topaze</i>	"	50,000 "
TOTAUX. fr.			59,805 "	75,200 "
AUGMENTATION				59,805 "
DIFFÉRENCE				15,395 "

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de *deux millions six cent deux mille neuf cent trente et un francs dix-huit centimes* (fr. 2,602,931 18 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1860, resteront disponibles sur les sommes reportées des exercices antérieurs, pour être employées à titre d'encouragement de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférés à l'article 33 du Budget de 1861.

Donné à Laeken, le 18 avril 1860.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***B^{on} DE VRIÈRE.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

(8)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	185,301
2	— du personnel des bureaux	114,491	"	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,800	"	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	1,500	"	
5	Matériel.	37,600	"	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000	"	
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.				
7	Autriche	48,000	"	332,000
8	Confédération germanique.	35,000	"	
9	France	55,000	"	
10	Grande-Bretagne.	65,000	"	
11	Italie.	39,000	"	
12	Pays-Bas	45,000	"	
13	Prusse	45,000	"	
14	Russie	65,000	"	
15	Brésil	20,000	"	
16	Danemark, Suède et Norwége, etc.	17,000	"	
17	Espagne	20,000	"	
18	États-Unis	20,000	"	
19	Portugal	17,000	"	
20	Turquie.	33,000	"	
21	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	14,000	"	
A REPORTER. fr.		717,391	"	717,391

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	717,591 *	.	717,591 *
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
22	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	161,500 *	.	161,500 *
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
23	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . .	70,500 *	.	70,500 *
	CHAPITRE V.			
	FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.			
24	Indemnités pour un drogman, pour un capou-oglan et pour quatorze khavass, employés dans diverses résidences en Orient . . .	10,380 *	.	85,500 *
25	Frais divers	75,120 *	.	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget.	47,000 *	.	47,000 *
	À REPORTER. fr.	1,081,891 *	.	1,081,891 *

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,081,891 "	"	1,081,891 "
CHAPITRE VII.				
PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE, ET BUREAU DE LA LIBRAIRIE A PARIS.				
27	Personnel	5,240 "	"	5,600 "
28	Frais divers	360 "	"	
CHAPITRE VIII.				
COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.				
29	École de navigation. {	Personnel	18,060 "	"
30		Frais divers	8,080 "	
31	Chambres de commerce	12,500 "	"	226,116 "
32	Frais divers et encouragements au commerce	58,800 "	"	
33	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire)	"	"	
	a. Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York : remboursement des droits de pilo- tage fr. 28,800 "			
34	b. Service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (pour mémoire). "	49,076 "	"	
	c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'ar- ticle 9 de la convention du 12 novembre 1855 . 20,276 "			
35	Pêche maritime {	Personnel	7,550 "	"
36		Primes	92,050 "	
	A REPORTER. fr.	1,315,607 "	"	1,315,607 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,513,607 »	»	1,513,607 »
	CHAPITRE IX.			
	MARINE.			
	<i>Pilotage.</i>			
37	Personnel	188,000 »	»	
38	Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine. (Crédit non limitatif)	222,408 51	»	
39	Payement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indûment perçus et pertes par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif)	15,500 »	»	
	<i>Sauvetage.</i>			
40	Personnel	14,500 »	»	
	<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>			
41	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut, et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre	256,671 67	»	
42	Vivres	88,600 »	»	1,289,324 18
43	Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur, faisant le service entre Ostende et Douvres	14,710 »	»	
	<i>Passage d'eau.</i>			
44	Personnel	12,690 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
45	Personnel	50,500 »	»	
46	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants. (Crédit non limitatif)	4,000 »	»	
	<i>Matériel des divers services.</i>			
47	Traitements des gardiens du matériel	2,120 »	»	
48	Frais divers.	354,914 »	2,960 »	
49	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc	4,000 »	»	
50	Grosses réparations au bateau à vapeur <i>Topaze</i>	»	100,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,499,971 18	102,960 »	2,602,931 18

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 avril 1860.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

B^{on} DE VRIÈRE.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

pour l'exercice 1861.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre.
2	"	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
3	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
4	"	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . .
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes édités dans le pays, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais.
5	b.	Éclairage et chauffage
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.
	d.	Fonds secrets
6	"	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.		
7	"	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
8	"	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
9	"	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
114,491 »	»	114,491 »	114,491 »	»	»	
2,800 »	»	2,800 »	2,800 »	»	»	
1,500 »	»	1,500 »	1,500 »	»	»	
11,600 »	»	37,600 »	37,600 »	»	»	
5,500 »	»					
7,500 »	»					
13,000 »	»					
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
185,391 »	»	185,391 »	185,391 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
136,000 »	»	136,000 »	136,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
10	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
11	»	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, ou de deux chefs de mission, et d'un secrétaire
12	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
15	»	PRUSSE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire, et frais de chancellerie
14	»	RUSSIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller, et frais de chancellerie
15	»	BRÉSIL. — Traitement d'un ministre résident
16	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE, etc. — Traitement d'un ministre résident
17	»	ESPAGNE. — Traitement d'un ministre résident
18	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un ministre résident
19	»	PORTUGAL. — Traitement d'un ministre résident
20	»	TURQUIE. — Traitement d'un ministre résident, d'un consul-chancelier, frais de chancellerie et de drogmanat
21	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
22	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		* CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
23	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,000 »	»	136,000 »	136,000 »	»	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
39,000 »	»	39,000 »	39,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
43,000 »	»	43,000 »	43,000 »	»	»	
65,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
17,000 »	»	17,000 »	17,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
17,000 »	»	17,000 »	17,000 »	»	»	
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	»	»	
14,000 »	»	14,000 »	14,000 »	»	»	
532,000 »	»	532,000 »	532,000 »	»	»	
161,500 »	»	161,500 »	127,500 »	34,000 »	»	
161,500 »	»	161,500 »	127,500 »	34,000 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.		
24	»	Indemnités pour un drogman, pour un capou-oglan et pour quatorze khavass employés dans diverses résidences en Orient
25	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents b); achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais de recouvrement des droits de chancellerie; frais extraordinaires et accidentels.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
26	»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE ET BUREAU DE LA LIBRAIRIE A PARIS.		
27	»	Personnel
28	»	Frais divers.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
a) 10,580 »	»	10,580 »	10,580 »	»	»	a) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 1,000 Alexandrie. — 1 khavass . . . 780 Andrinople. — 1 id. 500 Beyrouth. — 1 id. 500 Bucharest. — 1 id. 1,000 Constantinople. — 2 id. 1,350 Dardannelles. — 1 id. 500 Salonique. — 1 id. 500 Smyrne. — 1 id. 1,000 Tanger. — 1 id. 500 Trebizonde. — 1 id. 500 Tripoli. — 1 id. 450 Varna. — 1 id. 500 Poste à créer. — 1 id. 500 Constantinople, capou-oglan . . . 1,000 Fr. 10,580
75,120 »	»	75,120 »	75,120 »	»	»	
85,500 »	»	85,500 »	85,500 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	b) Sur les secours provisoires accordés à l'é- tranger par les agents diplomatiques et consulaires, il a été recouvré par les soins de l'administration centrale : En 1852. fr. 1,008 81 En 1853. 1,548 46 En 1854. 3,062 37 En 1855. 6,340 57 En 1856. 6,294 73 En 1857. 5,429 20 En 1858. 2,745 57 En 1859. 3,680 11 Ces secours ont été remboursés, les uns par les personnes qui les avaient reçus, les autres par les bureaux de bienfaisance.
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
5,240 »	»	5,240 »	5,240 »	»	»	
360 »	»	360 »	360 »	»	»	
5,600 »	»	5,600 »	5,600 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.		
29	»	Écoles de navigation.
30	»	Frais divers
31	»	Chambres de commerce.
32	»	Frais divers et encouragements au commerce
33	»	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (<i>pour mémoire</i>).
	a.	Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York : remboursement des droits de pilotage. fr. 28,800 »
34	b.	Service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (<i>pour mémoire</i>).
	c.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 9 de la convention du 12 novembre 1855 20,276 »
		(Crédits non limitatifs.)
35	»	Pêche maritime
36	»	Primes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,060 »	»	18,060 »	17,260 »	800 »	»	
8,080 »	»	8,080 »	8,080 »	»	»	
12,500 »	»	12,500 »	12,500 »	»	»	
38,800 »	»	38,800 »	13,800 »	25,000 »	»	
»	»	»	»	»	»	
49,076 »	»	49,076 »	49,076 »	»	»	
7,550 »	»	7,550 »	7,550 »	»	»	
92,050 »	»	92,050 »	92,050 »	»	»	
226,116. »	»	226,116 »	200,316 »	25,800 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IX.			
MARINE.			
PILOTAGE. — PERSONNEL.			
<i>Anvers.</i>			
	a.	1 inspecteur commissaire permanent de la navigation	6,000 »
	b.	1 chef des pilotes à terre	2,400 »
	c.	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200 »
	d.	1 greffier-receveur.	2,800 »
	e.	1 commis	1,800 »
	f.	1 aide-commis	1,080 »
	g.	1 concierge.	960 »
	h.	1 patron pilote.	1,080 »
	i.	3 matelots à 960 francs	2,880 »
	j.	1 mousse.	371 »
	k.	1 chef canotier.	1,500 »
	l.	1 pilote de 1 ^{re} classe	960 »
	m.	7 — de 2 ^e — à 840	5,880 »
	n.	50 — de 3 ^e — { 14 à 720 francs 10,080 » 16 à 600 — 9,600 » }	19,680 »
37	o.	9 élèves pilotes à 660 francs	5,940 »
	p.	4 rameurs à 960 francs.	3,840 »
<i>Sennegat et Willebroeck.</i>			
	q.	1 agent à Sennegat	150 »
	r.	1 — à Willebroeck	150 »
<i>Terneuzen.</i>			
	s.	1 agent	600 »
<i>Flessingue et la Manche.</i>			
	t.	1 sous-inspecteur	3,200 »
	u.	1 chef des pilotes à terre.	2,400 »
	v.	1 commis	1,800 »
	w.	9 patrons (service d'amer) { 2 à 1,080 francs 2,160 » 1 à 1,000 — 1,000 » 6 à 960 — 5,760 » }	8,920 »
A REPORTER.			fr. 75,591 »

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IX (SUITE).			
		REPORT.	fr. 75,591 »
x.	Service de mer.	20 pilotes de 1 ^{re} classe à 720 francs	14,400 »
y.		38 — de 2 ^e — à 600 —	22,800 »
z.		5 chefs canotiers	5,240 »
aa.		18 élèves.	10,800 »
bb.		18 matelots	10,800 »
cc.		10 canotiers	9,600 »
dd.		1 mécanicien	2,400 »
ee.		4 pilotes de l'intérieur	2,880 »
<i>Ostende.</i>			
ff.		1 inspecteur.	2,800 »
gg.		1 sous-chef des pilotes	1,520 »
hh.		1 commis.	1,800 »
ii.		1 concierge	510 »
jj.		1 signaleur	180 »
kk.		2 patrons pilotes à 1,020 francs	2,040 »
ll.		12 pilotes	8,640 »
mm.		4 élèves pilotes à 600 —	2,400 »
nn.		4 matelots	2,400 »
<i>Personnel des phares et fanaux.</i>			
oo.		Sur la côte de Flandre	6,409 »
<i>Personnel du feu flottant.</i>			
pp.		Traitements	7,080 »
			Fr. 188,090 »
REMISES A PAYER AUX PILOTES. (CRÉDIT NON LIMITATIF.)			
<i>Station d'Anvers.</i>			
38	}	47 % à la remonte en amont d'Anvers.	1,871 93
		68 % à la descente.	2,436 04
		32 % à la descente en aval d'Anvers	46,573 12
		22 % à la remonte.	32,483 56
			A REPORTER. fr. 83,364 65

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
188,090	»	188,090	188,090	»	»	
188,090	»	188,090	188,090	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IX (SUITE).	
			REPORT. fr. 83,564 65
		<i>Station de Terneuzen.</i>	
	»	94 % à la descente.	10,066 20
		<i>Station de Flessingue.</i>	
	»	47 % à la sortie et à l'entrée	103,008 »
		<i>Station d'Ostende.</i>	
	»	47 % à l'entrée.	13,580 14
	»	32 % à la sortie.	4,721 23
		<i>Remises diverses.</i>	
	»	3 % de la recette d'Ostende, pour les remises à payer au receveur du pilotage	1,467 36
	»	3 % de la recette à Gand, — — et des fanaux	748 95
	»	1 1/2 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal	1,167 67
	»	% de la recette à Ostende, id., etc.	344 53
			Fr. 222,468 51
	»	Paiement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune	12,000 »
	»	Restitution de droits indûment perçus et perte par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue.	1,500 »
		(Crédits non limitatifs.)	
			Fr. 13,500 »
		SAUVETAGE.	
		<i>Ostende.</i>	
	»	1 directeur	1,200 »
	»	1 sous-directeur	400 »
		<i>Adinkerke.</i>	
	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron	250 »
	»	2 contre-mâtres à 200 francs	400 »
	»	7 rameurs. . . à 150 —	1,050 »
			A REPORTER. fr. 3,700 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
188,090 »	»	188,090 »	188,090 »	»	»	
222,468 51	»	222,468 51	222,468 51	»	»	
13,500 »	»	13,500 »	13,500 »	»	»	
424,058 51	»	424,058 51	424,058 51	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 3,700 »
		CHAPITRE IX (SUITE).	
			REPORT. fr. 3,700 »
		<i>Nieuport.</i>	
	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron	250 »
	»	1 contre-maitre	200 »
	»	8 rameurs à 150 francs	1,200 »
		<i>Blankenberghe.</i>	
	»	1 sous-directeur	400 »
	»	1 patron	250 »
	»	1 contre-maitre	200 »
40 (suite).	»	11 rameurs à 150 francs	1,650 »
		<i>Knoeke.</i>	
	»	1 sous-directeur	500 »
	»	1 patron	400 »
	»	2 contre-maitres à 300 francs	600 »
	»	7 rameurs, dont 4 à 250 francs et 3 à 150 francs.	1,450 »
	»	Vacations pour exercice et secours aux navires en détresse	3,100 »
			Fr. 14,500 »
		MARINE MILITAIRE, PAQUEBOTS A VAPEUR, ETC.	
41	»	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre.	
42	»	Vivres	
43	»	Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres	
			A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
424,058 51	»	424,058 51	424,058 51	»	»	
14,300 »	»	14,300 »	14,300 »	»	»	
236,671 67	»	236,671 67	236,671 67	»	»	
88,600 »	»	88,600 »	88,600 »	»	»	
14,710 »	»	14,710 »	14,710 »	»	»	
778,340 18	»	778,340 18	778,340 18	»	»	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
778,340 18	»	778,340 18	778,340 18	»	»	
12,690 »	»	12,690 »	12,690 »	»	»	
791,030 18	»	791,030 18	791,030 18	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 26,200 »
		<i>Bruxelles.</i>	
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600 »
		<i>Louvain.</i>	
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600 »
45 (suite).		<i>Gand.</i>	
	»	1 commissaire maritime de 3 ^e classe	2,300 »
		<i>Termonde.</i>	
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	600 »
			Fr. 30,500 »
	»	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants	2,800 »
46	»	1 1/2 % à payer au receveur de la police maritime à Anvers	400 »
	»	5 % — — — — — à Ostende	250 »
	»	5 % — — — — — à Gand	100 »
	»	Aux canotiers et aux agents de la police maritime à Anvers, pour transport et emmagasinage des poudres	450 »
			(Crédit non limitatif.) Fr. 4,000 »
		MATÉRIEL DES SERVICES DIVERS.	
47	»	Traitements des gardiens du matériel, etc	
		FRAIS DIVERS.	
	a.	<i>Pilotage.</i>	
	»	Entretien des bateaux-pilotes	54,000 »
	»	— des bouées	1,500 »
48	»	Achat de nouvelles bouées	1,500 »
	»	Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal	2,000 »
	»	Feu et lumière dans les bureaux, les corps de garde et les bateaux	6,000 »
			A REPORTER. fr. 65,000 . »

CHARGES	
ordinaires.	extraordin.
54,000	»
1,500	»
1,500	»
2,000	»
6,000	»
65,000	»

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
791,030 18	»	791,030 18	791,030 18	»	»	
30,300 »	»	30,300 »	30,295 »	5 »	»	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 » 1:	»	»	
2,120 »	»	2,120 »	2,120 »	»	»	
827,450 18	»	827,450 18	827,445 18	5 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordin.
		REPORT. fr.		
		CHAPITRE IX (suite).		
		FRAIS DIVERS (suite).		
		REPORT. fr.	65,000	»
	»	Fournitures de bureau	5,000	»
	»	Frais de voyage	5,000	»
	»	Loyer d'une maison à Flessingue	1,500	»
	»	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	3,000	»
	»	Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre	5,914	»
	»	— et entretien du fanal de Wielingen	1,800	»
	»	— — du navire	1,500	»
	»	Charbons, huiles et graisse pour le bateau-pilote à hélice	5,000	»
	»	Dépenses imprévues	4,000	»
	»	Orins et pierres bleues pour bouées	2,500	»
	<i>b.</i>	<i>Sauvetage.</i>		
	»	Matériel et réparations, entretien des embarcations, hangars, dépenses imprévues	2,200	»
	»	Construction d'un canot pour la station de Blankenberghe	»	1,500
	»	Embarcations neuves pour les stations de Knocke et d'Ostende	»	2,500
	»	Réparations majeures au hangar de la station de la Panne	»	900
	<i>c.</i>	<i>Paquebots à vapeur.</i>		
	»	Houille : 416 traversées à raison de 7 1/2 tonneaux par traversée	81,120	»
	»	Pour combustible d'un troisième bateau; voyages extraordinaires en dehors du service régulier	5,000	»
	»	Huile, graisse, etc. : 416 traversées	6,540	»
	»	Entretien de chaudières, frais d'agence, impressions, annonces, masses d'habillement des courriers, etc.	21,890	»
	»	Entretien des trois bateaux, à 5 p. % du capital d'achat	46,250	»
	<i>d.</i>	<i>Passage d'eau.</i>		
	»	Houille à bord des bateaux à vapeur de la Tête-de-Flandre	28,800	»
	»	Huiles, étoupes, couleurs, matériel, etc.	4,100	»
	»	Entretien ordinaire des machines et des coques	4,100	»
	»	Grosse réparation extraordinaire de la chaudière et des machines du bateau <i>Princesse Charlotte</i>	»	»
	»	Grosse réparation extraordinaire des machines et de la coque du bateau <i>Ville d'Anvers</i>	»	»
	»	Embarcation neuve pour le passage d'eau	»	760
		A REPORTER. fr.	296,214	2,960.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
827,450 18	»	827,450 18	827,445 18	5 »	»	
827,450 18	»	827,450 18	827,445 18	5 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
		REPORT. fr.																			
		CHAPITRE IX (SUITE).																			
		REPORT. fr.	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinales.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">296,214</td> <td style="text-align: right;">2,960</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,712</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">3,788</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">50,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">354,914</td> <td style="text-align: right;">2,960</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinales.	extraordin.	296,214	2,960	2,712	»	3,788	»	200	»	50,000	»	2,000	»	354,914	2,960
CHARGES																					
ordinales.	extraordin.																				
296,214	2,960																				
2,712	»																				
3,788	»																				
200	»																				
50,000	»																				
2,000	»																				
354,914	2,960																				
	<i>e.</i>	<i>Police maritime.</i>																			
	»	Loyer des bureaux	2,712																		
	»	Achat de mobilier, de bois et de houille pour les bureaux, éclairage, fournitures de bureau, impressions, etc.	3,788																		
	»	Publications et menus frais pour le départ des émigrants	200																		
48 (suite).	<i>f.</i>	<i>Bâtiments de l'État.</i>																			
	»	Matériel, entretien et frais de route	50,000																		
	<i>g.</i>	<i>Magasin.</i>																			
	»	Loyer du magasin, matériel, etc.	2,000																		
			354,914																		
			2,960																		
49	»	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.																			
50	»	Grosses réparations au bateau à vapeur <i>Topaze</i>																			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																			

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
827,450 18	»	827,450 18	827,445 18	5 »	»	
354,914 »	2,960 »	357,874 »	381,074 »	»	23,200 »	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	100,000 »	100,000 »	150,000 »	»	50,000 »	
1,180,364 18	102,960 »	1,289,524 18	1,562,519 18	5 »	73,200 »	
DIMINUTION fr.				73,195.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	14	Administration centrale
II.	ib.	Traitements des agents politiques
III.	16	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	ib.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	18	Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.
VI.	ib.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues
VII.	20	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris
VIII.	22	Commerce, navigation, pêche
IX.	ib.	Marine
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
185,591 »	»	185,591 »	185,591 »	»	»	
552,000 »	»	552,000 »	552,000 »	»	»	
161,500 »	»	161,500 »	127,500 »	34,000 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
85,500 »	»	85,500 »	85,500 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
5,600 »	»	5,600 »	5,600 »	»	»	
226,116 »	»	226,116 »	200,516 »	25,800 »	»	
1,186,364 18	102,960 »	1,289,324 18	1,562,519 18	»	75,195 »	
2,499,971 18	102,960 »	2,602,931 18	2,616,526 18	59,800 »	75,195 »	
				DIMINUTION. . . . fr.		13,395 »

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1859 au 31 décembre suivant, et des extinctions constatées pendant la même époque, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE	DATE	Observations.
			ANNUELLE.	de L'ARRÊTÉ.	DE L'ENTRÉE en jouissance.	
75	Vanden Bemden, P.	Receveur du pilotage.	2,755	2 octobre 1859.	1 août 1850.	
76	Pasquini, J.	Sous-commissaire de marine de 2 ^e classe.	1,440	19 nov. 1850.	26 juin 1850.	
77	Achart, A.	Chargé d'affaires . . .	5,894	1 avril 1858.	1 janvier 1858.	
78	Serruys, C. T.	Ministre résident . . .	5,000	20 février 1850.	1 février 1850.	
			15,007			

2° PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE	DATE	Observations.
			ANNUELLE.	de L'ARRÊTÉ.	de L'EXTINCTION.	
55	Lauwers-Ocket, F.	Commissaire maritime.	1,082	19 octobre 1853.	1 mai 1859.	Décédé le 11 avril 1859.
56	Helsmoortel, P.	Pilote.	1,978	5 juin 1847.	1 novemb. 1850.	— le 11 oct. 1850.
57	De Wymmer, J.-J.	Patron pilote	1,559	Id.	1 septemb. 1850.	— le 8 août 1850.
58	Achart, A.	Chargé d'affaires . . .	5,894	1 avril 1858.	1 décemb. 1859.	— le 5 nov. 1859.
			7,415			

Lors de la présentation du Budget de 1860, le Département des Affaires Étrangères comptait 50 pensions, s'élevant à fr. 73,519 »
 Depuis cette époque, 4 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à 13,067 »
 ENSEMBLE. fr. 86,586 »
 Quatre pensions se sont éteintes; elles montent à 7,413 »
 Il reste donc à servir 50 pensions, s'élevant à fr. 79,173 »

ANNEXE N° 2.

Relevé des passe-ports qui ont été délivrés au Département des Affaires Étrangères et par nos diverses légations, du 1^{er} juillet 1854 au 31 décembre 1859.

	1854.		1855.		1856.		1857.		1858.		1859.	
	NOMBRE de passe-ports délivrés.	Sommes perçues.										
Légation à Berlin	7	56	4	52	8	64	2	16	2	16	2	16
— à Berne	"	"	"	"	1	8	10	80	22	176	18	144
— à Constantinople	5	24	1	8	"	"	12	96	8	64	15	104
— à Copenhague	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Francfort S/M	"	"	16	128	10	152	15	104	27	216	"	"
— à la Haye	8	64	16	128	6	48	11	88	17	156	11	88
— à Lisbonne	"	"	"	"	"	"	"	"	5	24	5	24
— à Londres	19	152	17	156	4	32	5	40	16	128	5	40
— à Madrid	2	16	5	40	5	24	5	24	11	88	7	56
— à Paris	51	408	180	1,440	556	2,688	461	3,688	701	5,608	551	4,248
— à Rio-de-Janeiro	1	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Rome	2	16	"	"	15	104	8	64	16	128	16	128
— à St-Pétersbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	15	120	15	104
— à Turin	5	40	12	96	12	96	6	48	7	56	12	96
— à Washington	"	"	1	8	"	"	"	"	"	"	"	"
— à Vienne	3	24	22	176	55	280	24	192	25	184	28	224
	101	808	274	2,192	457	3,496	555	4,440	868	6,944	659	5,272
Ministère des Affaires Étrangères	51	248	165	1,520	157	1,096	162	1,296	227	1,816	202	1,616
TOTAUX	152	1,056	459	3,512	574	4,592	717	5,756	1,095	8,760	861	6,888

ANNEXE N° 5.

Relevé des droits de chancellerie perçus à l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères, et dans les légations à l'étranger, pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859.

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
Administr. centrale du Ministère des Affaires Étrangères.	542 50	645 50	527 »	596 »	975 »	968 75	1,275 »	2,624 75	2,553 50	2,317 »	1,817 50
Légation à Berlin	»	»	20 »	55 »	20 »	85 »	181 »	160 »	40 »	85 »	86 »
— à Berne	»	»	»	»	»	»	»	»	10 »	26 »	35 »
— à Constantinople	»	»	»	»	»	5 »	»	»	5 »	10 »	10 »
— à Copenhague	»	»	»	»	»	20 »	»	»	10 »	»	»
— à Francfort S/M	»	70 »	55 »	170 »	310 »	316 »	415 »	575 »	560 »	294 »	220 »
— à la Haye	20 »	57 50	50 »	115 »	75 »	80 »	145 »	187 50	170 »	210 »	160 »
— à Lisbonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— à Londres	»	»	»	»	»	25 »	15 »	5 »	»	»	»
— à Madrid	»	»	»	»	»	»	15 »	5 »	5 »	5 »	11 »
— à Paris	5,900 »	25,855 »	17,590 50	31,750 »	31,315 »	29,026 50	30,174 50	35,542 »	52,050 »	57,557 »	27,159 50
— à Rio-de-Janeiro	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— à Rome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5 »	5 »
— à St-Petersbourg	»	»	»	»	»	50 »	70 »	215 »	271 »	415 »	405 »
— à Turin	»	»	»	»	11 »	5 »	14 »	10 »	13 50	15 »	25 »
— à Vienne	100 »	170 »	255 »	280 »	315 »	160 »	196 »	157 »	170 »	210 »	70 »
— à Washington	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux fr.	6,562 50	24,756 »	18,083 50	52,946 »	55,017 »	30,741 25	52,500 50	57,281 25	55,618 »	40,940 »	29,984 »